



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1166) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE MESSIAEN A
L'ASSOCIATION «CAR-MA PROD», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-131
EN DATE DU 13 MARS 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « CAR-MA PROD » représentée par son président Monsieur Olivier PEIFFER, dont le siège social situé au 11 allée Nicéphore Niepce, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions dans la salle Messiaen, les 10, 17 et 24 mars de 13h30 à 16h30 et le 19 mars 2026 de 14h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « CAR-MA PROD » représentée par son président Monsieur Olivier PEIFFER, dont le siège social situé au 11 allée Nicéphore Niepce, 94300 Vincennes, une convention de location de salles pour un montant de 72,20 € T.T.C (soixante-deux euros et vingt centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Messiaen, les 10, 17 et 24 mars de 13h30 à 16h30 et le 19 mars 2026 de 14h00 à 16h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN